



COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO

Rapport de gestion

Pour l'exercice
clos le
31 mars 2022

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion contient l'interprétation de la direction à l'égard du rendement financier de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2022. Tandis que les états financiers présentent les résultats financiers réels, le rapport de gestion explique ces résultats du point de vue de la direction et établit les plans et le budget de la CVMO pour l'exercice à venir.

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers de 2022 de la CVMO et les notes afférentes. Ensemble, le rapport de gestion et les états financiers fournissent des renseignements importants sur le rendement de la CVMO.

Renseignements importants sur le présent rapport de gestion

- Le présent rapport de gestion a été établi en date du 16 juin 2022.
- Les termes « nous », « notre » et « CVMO » désignent tous la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.
- Le présent rapport de gestion contient de l'information et des énoncés prospectifs concernant les stratégies, les objectifs ainsi que les activités et les résultats financiers prévus, qui s'appuient sur les perspectives actuelles de la CVMO en ce qui a trait au rendement financier et aux événements à venir. Nous abordons les principaux risques et incertitudes plus loin dans le présent rapport de gestion. Certains risques et incertitudes qui échappent au contrôle de la CVMO sont difficiles à prévoir, de sorte que les résultats futurs réels peuvent différer considérablement des attentes formulées de façon explicite ou implicite dans le présent rapport de gestion.
- Les mots « croire », « planifier », « prévoir », « estimer », « s'attendre à » ou « anticiper » et les expressions semblables, ainsi que l'utilisation de verbes au futur ou au conditionnel (tels que « devrait », « devra » et « pourrait »), permettent souvent de reconnaître les énoncés prospectifs.
- À moins d'indication contraire, le renvoi à « une année » se rapporte au dernier exercice (se terminant le 31 mars).
- Les notes « afférentes aux états financiers » désignent les notes afférentes aux états financiers de 2022 de la CVMO.
- Tous les renseignements financiers se rapportant aux exercices actuel et précédent ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les notes afférentes aux états financiers, notamment la note 2 *Base de présentation*, la note 3 *Principales méthodes comptables* et la note 21 *Prises de position comptables*.
- Les montants présentés dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.
- En raison de l'arrondissement, certains écarts peuvent ne pas se rapprocher de l'analyse des éléments groupés et certaines analyses des éléments peuvent en différer.

À propos de la CVMO

Résumé du rôle, du mandat et des objectifs de la CVMO

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est chargée de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario. Elle est une société d'État indépendante, autofinancée de la province de l'Ontario. Ses pouvoirs lui sont accordés en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* (Ontario) et de certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Elle fonctionne indépendamment du gouvernement et se finance au moyen des droits que versent les participants au marché.

Elle est responsable devant l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre des Finances. Comme il est indiqué dans la section Développements organisationnels ci-dessous, les changements structurels annoncés par le gouvernement de l'Ontario sont entrés en vigueur le 29 avril 2022, coïncidant ainsi avec la promulgation de la nouvelle *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*.

La CVMO supervise les activités des marchés, des organismes d'autoréglementation (OAR), des agences de compensation et des fonds de protection des investisseurs de l'Ontario. Elle travaille afin de réglementer les participants au marché, y compris : les sociétés et les particuliers qui vendent des valeurs mobilières et des produits dérivés, les sociétés qui offrent des conseils en matière de placement en Ontario et les entreprises qui recueillent des capitaux en Ontario. Elle utilise ses pouvoirs d'établissement de règles et d'application de la loi pour protéger les investisseurs, décourager l'inconduite et réglementer les participants aux marchés financiers de l'Ontario.

La CVMO est un membre actif des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), qui constitue un forum des 13 organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières des provinces et des territoires du Canada. Les ACVM s'efforcent de favoriser un cadre de réglementation des valeurs mobilières coordonné et moderne à l'échelle nationale.

La CVMO contribue également au programme international de réglementation des valeurs mobilières en participant activement aux activités de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et d'autres organismes internationaux.

Mandat

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses; favoriser des marchés financiers équitables, efficaces et concurrentiels et la confiance à l'égard de ceux-ci; favoriser la formation de capital; et contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique.

Vision

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières réactif et efficace qui favorise une culture empreinte d'intégrité et de conformité suscitant la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

Objectifs pour l'exercice 2022

1. Favoriser la confiance à l'égard des marchés financiers ontariens
2. Réduire le fardeau réglementaire
3. Faciliter l'innovation financière
4. Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les objectifs de la CVMO, consulter son Énoncé des priorités.

Droits facturés aux participants au marché

La CVMO est financée par les droits versés par les participants au marché et ces droits sont structurés de façon à recouvrer les coûts de ses activités.

Les taux des droits sont généralement réévalués tous les trois ans, en tenant compte de l'excédent existant de la CVMO, du niveau projeté des produits et des charges, des dépenses en immobilisations et du niveau de liquidités requis pour financer les activités pendant les replis des marchés. Au cours du cycle d'évaluation des droits, nous prenons également en considération les exigences de financement pour les investissements cycliques au-delà de la période de trois ans.

Notre structure tarifaire est énoncée dans la Règle 13-502 de la CVMO, *Droits*, et la Règle 13-503 de la CVMO, *Droits* (Loi sur les contrats à terme sur marchandises) (sous « règles tarifaires »).

Le 21 janvier 2022, la CVMO a proposé des modifications à ses règles tarifaires. Alors que nous continuons de renforcer et d'améliorer la surveillance réglementaire du secteur des produits dérivés de gré à gré, notre proposition comprenait de nouveaux droits pour les entités qui effectuent des opérations sur des produits dérivés de gré à gré. Nous avons également proposé

de réduire les droits pour certains payeurs de droits actuels afin de nous assurer que les droits perçus sont proportionnels aux secteurs en croissance rapide et qu'ils reflètent le coût de la réglementation dans tous les segments de marché. De plus, ces modifications devraient permettre à la plupart des participants de réaliser des gains d'efficacité en éliminant un certain nombre d'activités et de frais de retard sans compromettre la protection des investisseurs. Ces modifications devraient entrer en vigueur le 3 avril 2023.

On perçoit des **droits de participation** en fonction de l'utilisation des marchés financiers de l'Ontario faite par les participants. Ces droits couvrent le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer aux activités particulières des participants au marché. On calcule les droits à l'aide d'une structure progressive qui s'appuie sur la capitalisation boursière moyenne des émetteurs et les produits d'origine ontarienne spécifiés des personnes ou compagnies inscrites et des participants non inscrits au marché des capitaux. Les autres participants au marché se voient imposer des droits de participation en fonction de leur part de marché ou d'un taux fixe.

On perçoit des **droits d'activité** lorsque les participants au marché déposent des documents, comme des prospectus et d'autres documents d'information, des demandes d'inscription et de dispense discrétionnaire. On perçoit également des droits d'activité pour des demandes, comme des changements à une inscription ou des recherches dans les dossiers. Ce sont tous des droits à taux fixe établis en fonction d'une estimation du coût direct auquel se chiffre l'examen des documents par le personnel de la CVMO et les réponses aux demandes.

On perçoit des **frais de retard** lorsque les participants au marché soumettent des documents devant être déposés après les dates limites de dépôt applicables ou lorsqu'ils paient en retard les droits relatifs à d'autres dépôts de documents.

Développements organisationnels de l'exercice 2022

Changements structurels à la CVMO

Au cours de l'exercice 2022, la CVMO a poursuivi ses efforts et son engagement en faveur de la modernisation. Le 29 avril 2022, avec la promulgation de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*, le rôle de président et chef de la direction a été séparé en deux postes distincts. Le gouvernement de l'Ontario a nommé Heather Zordel à titre de présidente sans pouvoir exécutif de la CVMO et a annoncé des candidats au conseil d'administration, ainsi que des

arbitres pour le nouveau Tribunal des marchés financiers distinct.

Grant Vingoe a été choisi par le gouvernement de l'Ontario comme premier chef de la direction. En vertu de cette nouvelle structure, le chef de la direction peut apporter une plus grande perspective stratégique au travail de politique et de réglementation de la CVMO. M. Vingoe continue de siéger au conseil d'administration de la CVMO dans son nouveau rôle. Le gouvernement de l'Ontario a choisi le vice-

président de la CVMO, Tim Moseley, à titre de directeur de l'arbitrage à la tête du nouveau Tribunal des marchés financiers.

Des rôles de soutien organisationnel ont été ajoutés afin de rendre notre nouvelle structure opérationnelle et de prendre des mesures concrètes à l'égard d'une première série de recommandations tirées du rapport du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers.

Pandémie de COVID-19 et marchés financiers

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence importante sur les comportements des investisseurs et des participants au marché de l'Ontario, et ses effets continuent d'avoir des répercussions sur les marchés financiers partout dans le monde. À mesure que le passage au travail à distance dans une grande partie du secteur financier évolue vers des ententes hybrides plus permanentes, la CVMO continue d'évaluer comment elle interagit avec les entreprises qu'elle réglemente au moyen de voies numériques améliorées, comme des examens de la conformité intégrés sur place et virtuels.

Le Bureau des investisseurs a élaboré de nouveaux documents, de nouvelles recherches et de nouvelles avenues pour joindre les investisseurs pendant la pandémie. Notamment :

- élargir son centre de ressources sur le site [gerezmieuxvotreargent.ca](https://www.gerezmieuxvotreargent.ca), y compris une section intitulée « COVID-19 et votre argent »;
- examiner les implications de nos recherches sur l'incidence de la pandémie sur les investisseurs, en particulier l'absence de préparation aux situations d'urgence financières des

Canadiens et l'augmentation des investissements autogérés;

- faire des présentations aux groupes communautaires sur les escroqueries et les fraudes liées à la COVID-19;
- procéder au lancement de notre nouveau compte Instagram @GetSmarterAboutMoney;
- élargir les campagnes de la fonction publique sur Reddit pour joindre les jeunes investisseurs.

Difficultés concernant le personnel

La capacité de la CVMO à atteindre ses buts et ses objectifs stratégiques dépend de sa capacité à disposer de ressources suffisantes et appropriées. La pandémie de COVID-19 a changé notre façon de travailler. Nous continuons d'adapter nos pratiques et notre milieu de travail afin de soutenir une mise en œuvre efficace et efficiente de la réglementation et des opérations commerciales dans un modèle hybride, où les employés travaillent à la fois sur place et à distance.

Au cours de l'exercice, la CVMO a continué de connaître des volumes

records et une complexité accrue dans le cadre de ses activités réglementaires. La CVMO a examiné 702 prospectus de sociétés ouvertes, soit une hausse de 22 % par rapport aux résultats records de l'an dernier. De plus, comme la CVMO continue de constater une croissance dans les secteurs émergents (comme la négociation des actifs de cryptomonnaie), consacrer des ressources à la réglementation de ces secteurs émergents demeure une priorité. En réponse à ces tendances réglementaires croissantes et aux

recommandations du Groupe de travail, des postes supplémentaires ont été ajoutés à la main-d'œuvre de la CVMO.

Bien qu'il soit difficile d'attirer, de motiver et de maintenir en poste des gens talentueux dans un marché de plus en plus concurrentiel, la CVMO continue de renforcer ses capacités et ses compétences en recrutant des employés dans tout un éventail de disciplines et en perfectionnant les compétences et en rehaussant l'expérience de son personnel interne.

Transformation numérique

La complexité croissante du marché accélère notre dépendance à la technologie et aux données. La CVMO investit dans la technologie, l'infrastructure et la cybersécurité pour soutenir un programme de transformation numérique qui lui permettra d'améliorer son efficacité et de simplifier ses activités. Le programme améliorera également les prévisions et la détermination des tendances et des risques, en fournissant un soutien pour l'analyse et la prise de décisions.

Nous investissons dans la meilleure technologie de sa catégorie pour optimiser et simplifier les activités réglementaires, pour remplacer les systèmes et les outils administratifs cloisonnés et pour fournir une plateforme unifiée, évolutive, sécurisée et régie qui offrira des données d'entreprise, des analyses et des capacités de production de rapports à l'échelle de la CVMO. Parmi les réalisations cette année, on compte l'atteinte de la dernière étape de la mise en œuvre d'une

nouvelle plateforme d'InfoCentre, d'une nouvelle plateforme d'audiences électroniques et d'une nouvelle plateforme d'analyse des données d'entreprise et de production de rapports. De plus, la CVMO a mis en œuvre une plateforme d'automatisation des processus robotisée visant à améliorer l'efficacité en automatisant les tâches manuelles.

Vérification de l'optimisation des ressources

La CVMO a été sélectionnée pour se soumettre à une vérification de l'optimisation des ressources effectuée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, qui a eu lieu durant l'exercice 2022.

Les [résultats et les recommandations](#) ont été publiés le 1^{er} décembre 2021. Le plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations de la vérificatrice générale est inclus dans les plans d'affaires détaillés des

directions concernées et soutenu par nos objectifs stratégiques et nos initiatives prioritaires.

Faits saillants financiers

Résumé des résultats financiers et discussion sur les produits et les charges

L'excédent total des produits sur les charges de l'exercice 2022 s'est élevé à 24,1 millions de dollars, comme le montre le tableau ci-dessous. Les produits ont totalisé 160,7 millions de dollars, ce qui reflète une augmentation de 22,2 millions de dollars (16,0 %) par rapport à l'exercice précédent.

Les marchés financiers ont connu une croissance importante au cours des dernières années, après la baisse initiale au début de la pandémie. Cette croissance s'est traduite par une hausse des produits de la CVMO, puisque les droits de participation, représentant environ 83,4 % des produits de la CVMO, sont basés sur une structure à plusieurs niveaux dans laquelle les mouvements des droits entre les niveaux sont généralement influencés par les fluctuations des marchés financiers. Dans une moindre mesure, un nombre plus élevé de dépôts liés à la mobilisation de capitaux a également contribué à la hausse des produits constatée au cours de l'exercice 2022.

Les charges ont totalisé 136,6 millions de dollars, ce qui reflète une augmentation de 8,6 millions de dollars (6,7 %) par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des services professionnels, des salaires et des avantages sociaux. Nous avons tiré parti à la fois du soutien externe et des ressources humaines supplémentaires pour mettre en œuvre des initiatives de modernisation de la technologie et répondre aux besoins croissants en matière de surveillance de la réglementation.

L'excédent général au 31 mars 2022 s'élevait à 113,4 millions de dollars, en hausse de 24,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, y compris les rajustements d'autres éléments du résultat global au titre des régimes de retraite. Le principal facteur de cette augmentation est la croissance considérable des marchés financiers au cours du dernier exercice. En nous adaptant à cette croissance, nous ajouterons de la capacité pour nous assurer que les exigences de surveillance appropriées sont maintenues afin de répondre aux volumes plus élevés et aux secteurs en croissance rapide avec des ententes plus complexes, qui sont décrites plus en détail à la section Perspectives financières de l'exercice 2023. L'aptitude de la CVMO à croître et à s'adapter aux développements importants de ses marchés financiers est essentielle à la réalisation de son mandat. Par conséquent, nous continuons de surveiller les niveaux de surplus, en nous assurant de répondre aux besoins en matière de surveillance et de pouvoir continuer à fonctionner efficacement pendant les replis des marchés lorsque les produits baissent. Tout excédent dépassant nos exigences de surveillance est pris en compte conformément à notre cycle d'examen des droits de trois ans.

L'actif total a augmenté de 16,4 millions de dollars et le passif a diminué de 8,0 millions de dollars. La croissance de l'actif au cours de l'exercice a été principalement attribuable à la hausse des soldes de trésorerie résultant de l'excédent des produits sur les charges de même qu'à l'augmentation des acquisitions d'immobilisations, partiellement compensée par une diminution des fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM. La diminution du passif au cours de l'exercice est principalement attribuable à une diminution des fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM.

Information annuelle sélectionnée

(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2022	Chiffres réels 2021	Chiffres réels 2020
Produits	160 652 \$	138 434 \$	134 396 \$
Charges	136 556	127 972	123 087
Excédent des produits sur les charges	24 096 \$	10 462 \$	11 309 \$
Immobilisations corporelles et incorporelles (ajouts)	9 989 \$	3 810 \$	3 839 \$
Actif total*	476 689 \$	460 293 \$	446 915 \$
Passif total*	343 310 \$	351 312 \$	347 835 \$
Excédent	113 380 \$	88 982 \$	79 080 \$

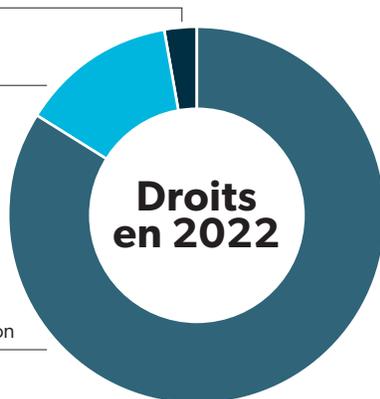
* Les totaux de 2022 comprennent 261,3 millions de dollars de fonds affectés en vertu d'ordonnances et de règlements désignés ainsi que de fonds perçus par les ACVM pour l'exploitation et le réaménagement des systèmes nationaux (267,6 millions de dollars en 2021 et 267,1 millions de dollars en 2020).

Analyse des produits

2,6 % Droits de dépôt tardif (frais de retard)

13,3 % Droits d'activité

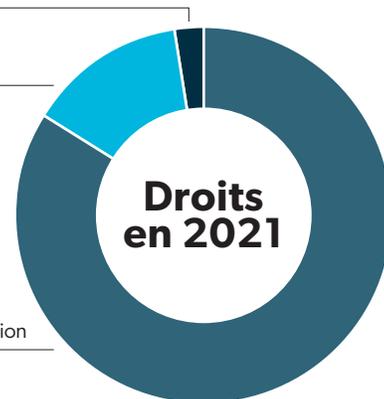
84,1 % Droits de participation



2,3 % Droits de dépôt tardif (frais de retard)

13,7 % Droits d'activité

84,0 % Droits de participation

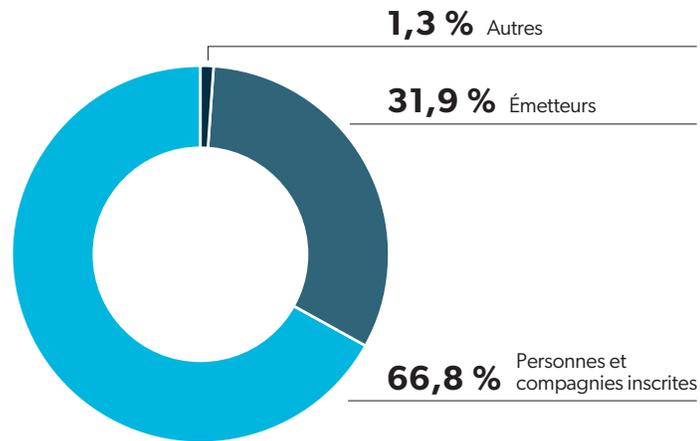


(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2022	Budget 2022	Chiffres réels 2021	Écart Favorable/(Défavorable)			
				Budget		Exercice précédent	
				\$	%	\$	%
PRODUITS							
Droits de participation	133 953 \$	109 083 \$	115 272 \$	24 870 \$	22,8 %	18 681 \$	16,2 %
Droits d'activité	21 205	15 312	18 816	5 893	38,5 %	2 389	12,7 %
Droits de dépôt tardif (frais de retard)	4 195	2 502	3 165	1 693	67,7 %	1 030	32,5 %
Total des droits	159 353 \$	126 897 \$	137 253 \$	32 456 \$	25,6 %	22 100 \$	16,1 %
Divers	662 \$	651 \$	689 \$	11 \$	1,7 %	(27) \$	-3,9 %
Produit d'intérêts	637	394	492	243	61,7 %	145	29,5 %
Total des produits	160 652 \$	127 942 \$	138 434 \$	32 710 \$	25,6 %	22 218 \$	16,0 %

Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des produits au cours du dernier exercice.

Droits de participation

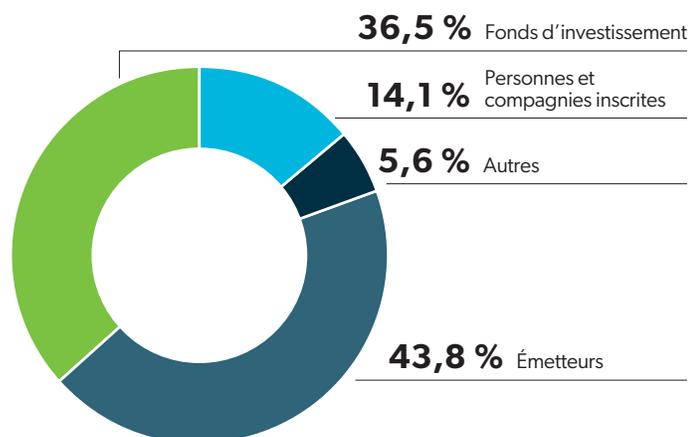
Chiffres réels 2022	134,0 M\$
Budget 2022	109,1 M\$
Chiffres réels 2021	115,3 M\$



En 2022, les produits des droits de participation ont augmenté de 18,7 millions de dollars (16,2 %) par rapport à 2021 et de 24,9 millions de dollars (22,8 %) par rapport au budget. Cette augmentation est principalement attribuable à la forte croissance des produits d'origine ontarienne spécifiés, provenant de sociétés inscrites et de participants non inscrits au marché financier, ainsi qu'à une capitalisation boursière plus élevée pour les émetteurs assujettis. Par conséquent, les participants au marché sont passés à un niveau de droits de participation plus élevé. De plus, le nombre de nouveaux émetteurs s'est accru, ce qui a également augmenté les droits de participation des émetteurs au cours de l'exercice 2022.

Droits d'activité

Chiffres réels 2022	21,2 M\$
Budget 2022	15,3 M\$
Chiffres réels 2021	18,8 M\$

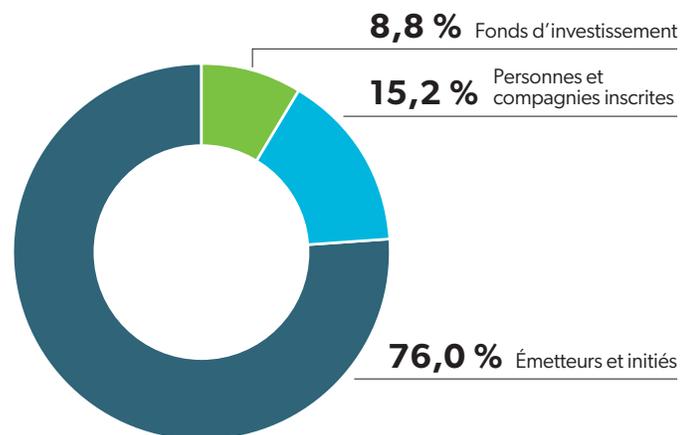


La majorité des droits d'activité des émetteurs sont facturés au titre des services liés aux placements de valeurs mobilières et aux demandes tels que les dépôts de prospectus ou les demandes de dispense selon les exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario. La majorité des droits d'activité sont facturés au titre des services liés aux inscriptions d'une nouvelle société ou d'un nouveau particulier et aux demandes.

En 2022, les produits au titre des droits d'activité ont augmenté de 2,4 millions de dollars (12,7 %) par rapport à 2021, et de 5,9 millions de dollars (38,5 %) par rapport au budget, principalement en raison d'une augmentation des activités de mobilisation de capitaux des émetteurs et des fonds d'investissement.

Frais de retard

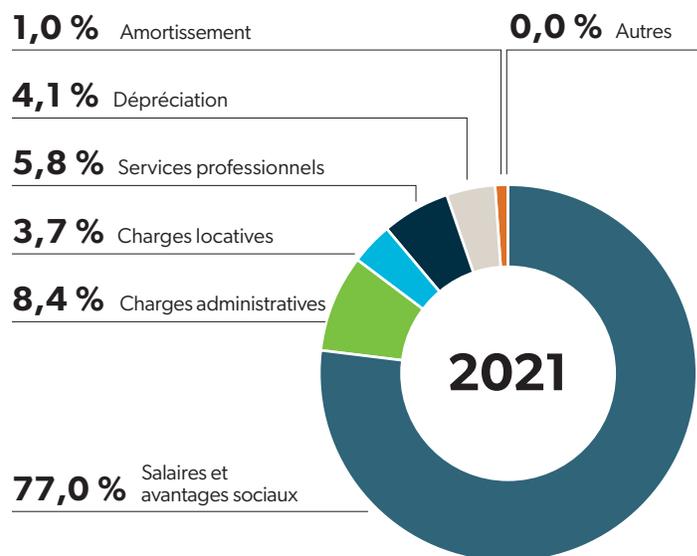
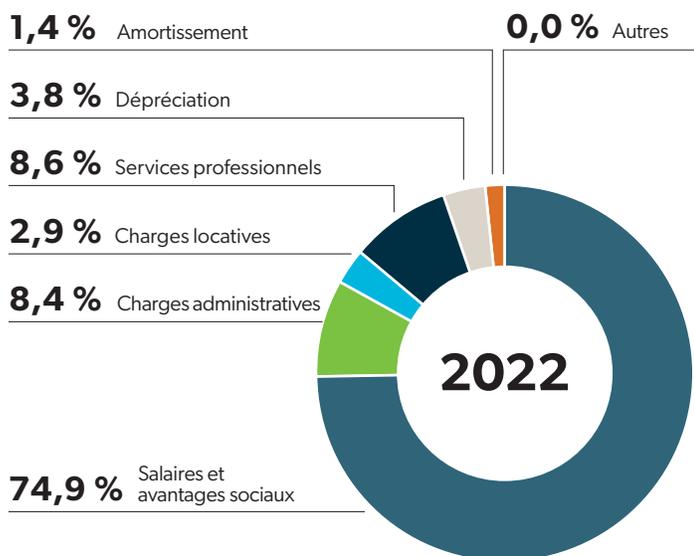
Chiffres réels 2022	4,2 M\$
Budget 2022	2,5 M\$
Chiffres réels 2021	3,2 M\$



Les frais de retard sont déclenchés lorsque les participants au marché ne paient pas ou ne déposent pas les formulaires réglementaires aux dates d'échéance établies, comme l'exigent les lois sur les valeurs mobilières. Les frais de retard visent à promouvoir la conformité aux lois régissant les valeurs mobilières afin de permettre que les dépôts soient rendus publics en temps opportun et de veiller à ce que la CVMO puisse effectuer les tâches réglementaires requises.

En 2022, les produits au titre des frais de retard ont augmenté de 1,0 million de dollars (32,5 %) par rapport à 2021, et de 1,7 million de dollars (67,7 %) par rapport au budget, principalement en raison des dépôts tardifs des rapports de placements dispensés et des déclarations d'initiés.

Analyse des charges



(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2022	Budget 2022	Chiffres réels 2021	Écart Favorable/(Défavorable)			
				Budget	Exercice précédent		
				\$	%	\$	%
CHARGES							
Salaires et avantages sociaux	103 682 \$	102 740 \$	99 330 \$	(942) \$	-0,9 %	(4 352) \$	-4,4 %
Charges administratives	11 644	14 016	10 808	2 372	16,9 %	(836)	-7,7 %
Charges locatives	3 978	5 562	4 779	1 584	28,5 %	801	16,8 %
Services professionnels	11 825	13 601	7 538	1 776	13,1 %	(4 287)	-56,9 %
Dépréciation	5 277	6 188	5 268	911	14,7 %	(9)	-0,2 %
Amortissement	1 985	1 324	1 309	(661)	-49,9 %	(676)	-51,6 %
Autres	28	714	47	686	96,1 %	19	40,4 %
Total des charges (avant les recouvrements et les frais financiers)	138 419 \$	144 145 \$	129 079 \$	5 726 \$	4,0 %	(9 340) \$	-7,2 %
Frais financiers	1 826 \$	1 848 \$	1 900 \$	22 \$	1,2 %	74 \$	3,9 %
Recouvrement des coûts d'application de la loi	(341)	(1 000)	(528)	(659)	-65,9 %	(187)	-35,4 %
Recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs	(3 348)	(4 164)	(2 479)	(816)	-19,6 %	869	35,1 %
Charges totales	136 556 \$	140 829 \$	127 972 \$	4 273 \$	3,0 %	(8 584) \$	-6,7 %

Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des charges de la CVMO au cours du dernier exercice.

Salaires et avantages sociaux

Chiffres réels 2022	103,7 M\$
Budget 2022	102,7 M\$
Chiffres réels 2021	99,3 M\$

Les salaires et les avantages sociaux constituent le coût le plus important de la CVMO, représentant 74,9 % du total des charges (avant les recouvrements et les frais financiers). En 2022, les salaires et les avantages sociaux étaient supérieurs de 4,4 millions de dollars (4,4 %) par rapport à 2021, principalement en raison de la hausse de salaire conformément au Projet de loi 124, *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*, de la diminution du nombre de postes vacants et de l'embauche de personnel en milieu d'année pour rendre notre nouvelle structure opérationnelle et gérer l'augmentation du volume d'activités réglementaires. Les effectifs actifs moyens de la CVMO ont augmenté d'une année sur l'autre de 5,6 % ou de 32 postes, passant de 575 à 607.

Les salaires et les avantages sociaux étaient supérieurs de 0,9 million de dollars (0,9 %) par rapport au budget, principalement en raison de l'embauche de ressources pour établir la nouvelle structure conformément à la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières* et pour répondre aux besoins réglementaires.

Pour plus de détails sur la composition des charges au chapitre des salaires et avantages sociaux, voir la note 16 des états financiers.

Services professionnels

Chiffres réels 2022	11,8 M\$
Budget 2022	13,6 M\$
Chiffres réels 2021	7,5 M\$

Les services professionnels comprennent les conseillers qui fournissent des services spécialisés pour répondre aux besoins opérationnels et réglementaires et couvrir les coûts partagés des ACVM.

Les charges au titre des services professionnels ont augmenté de 4,3 millions de dollars (56,9 %) par rapport à 2021, principalement en raison des dépenses relatives aux projets de transformation numérique, y compris les coûts liés à un nouvel outil de gestion des relations avec la clientèle, au système de centre de contact client et à l'élaboration d'une plateforme d'automatisation des processus robotisée. Dans une moindre mesure, des coûts plus élevés ont été engagés pour pourvoir de nouveaux postes ajoutés au cours de l'exercice.

Les charges liées aux services professionnels ont été inférieures de 1,8 million de dollars (13,1 %) par rapport au budget, principalement en raison de la baisse des services de mobilisation externe requis par le Bureau de la croissance économique et de l'innovation et le Bureau des investisseurs.

En tant que membre des ACVM, la CVMO a payé 38,5 % (38,8 % en 2021) des coûts de fonctionnement du bureau des ACVM et des projets conjoints avec les ACVM en fonction du pourcentage de la population de son administration par rapport à toutes les administrations participantes. En 2022, le total des dépenses des ACVM au titre des projets partagés était de 3,1 millions de dollars (2,5 millions de dollars en 2021). De ce montant, la CVMO a payé 1,2 million de dollars (1,0 million de dollars en 2021).

Charges administratives

Chiffres réels 2022	11,6 M\$
Budget 2022	14,0 M\$
Chiffres réels 2021	10,8 M\$

Les charges administratives comprennent principalement les frais permanents de soutien et d'entretien des technologies de l'information (TI), les charges du conseil d'administration et autres charges de gouvernance ainsi que les coûts de recherche et de sensibilisation des intervenants. Les charges administratives ont augmenté de 0,8 million de dollars (7,7 %) par rapport à 2021, principalement en raison des coûts d'entretien des TI plus élevés alors que nous continuons d'investir dans les logiciels hébergés dans le nuage dans le cadre de notre feuille de route de transformation numérique.

Les charges administratives ont été inférieures de 2,4 millions de dollars (16,9 %) à celles prévues dans le budget, principalement en raison du calendrier de certains contrats d'entretien des TI, des coûts d'utilisation réduits et des économies de taux. Les charges du conseil d'administration et autres charges de gouvernance ont été moins élevées en raison de la diminution du nombre d'audiences et de membres par rapport aux charges prévues au budget.

Des renseignements sur la composition des charges engagées dans la catégorie des charges administratives sont présentés à la note 17 des états financiers.

Charges locatives

Chiffres réels 2022	4,0 M\$
Budget 2022	5,6 M\$
Chiffres réels 2021	4,8 M\$

Les charges locatives consistent en des frais de location liés aux paiements relatifs aux éléments autres que ceux de location (p. ex., entretien des parties communes). Les charges locatives ont été inférieures de 0,8 million de dollars (16,8 %) par rapport à 2021, principalement en raison des remboursements, par le propriétaire, des frais de facturation des parties communes. Les charges locatives ont été inférieures de 1,6 million de dollars (28,5 %) par rapport à celles prévues dans le budget en raison des remboursements de notre propriétaire et des dépenses d'entretien de bureau inférieures.

Recouvrement des coûts d'application de la loi

Les coûts d'application de la loi recouverts sont comptabilisés en compensation des charges totales à la date d'imposition d'une sanction pécuniaire, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final de cette sanction, auquel

cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. En 2022, 0,3 million de dollars en coûts d'application de la loi ont été constatés (0,5 million de dollars en 2021).

Recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs

Le sous-alinéa 3.4 (2) b) (ii) de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario établit que des sommes d'argent recouvrées dans le cadre de l'application de la loi peuvent être désignées « en vue de leur utilisation par la Commission [pour] instruire les investisseurs ou améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux ».

Au cours de l'exercice, la CVMO a constaté 3,3 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs provenant des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés (2,5 millions

de dollars en 2021). L'augmentation est principalement attribuable à des initiatives élargies de sensibilisation et de connaissances financières qui répondent à la définition d'activités recouvrables admissibles selon la définition de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et qui sont approuvées par le conseil d'administration de la CVMO. Ces recouvrements sont examinés et approuvés par le Comité des finances et de la vérification tous les trimestres. Pour plus de détails sur le recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs, voir la note 20 des états financiers.

Liquidités et situation financière

Analyse de nos liquidités, de nos flux de trésorerie, de nos activités de financement et de l'évolution de notre situation financière

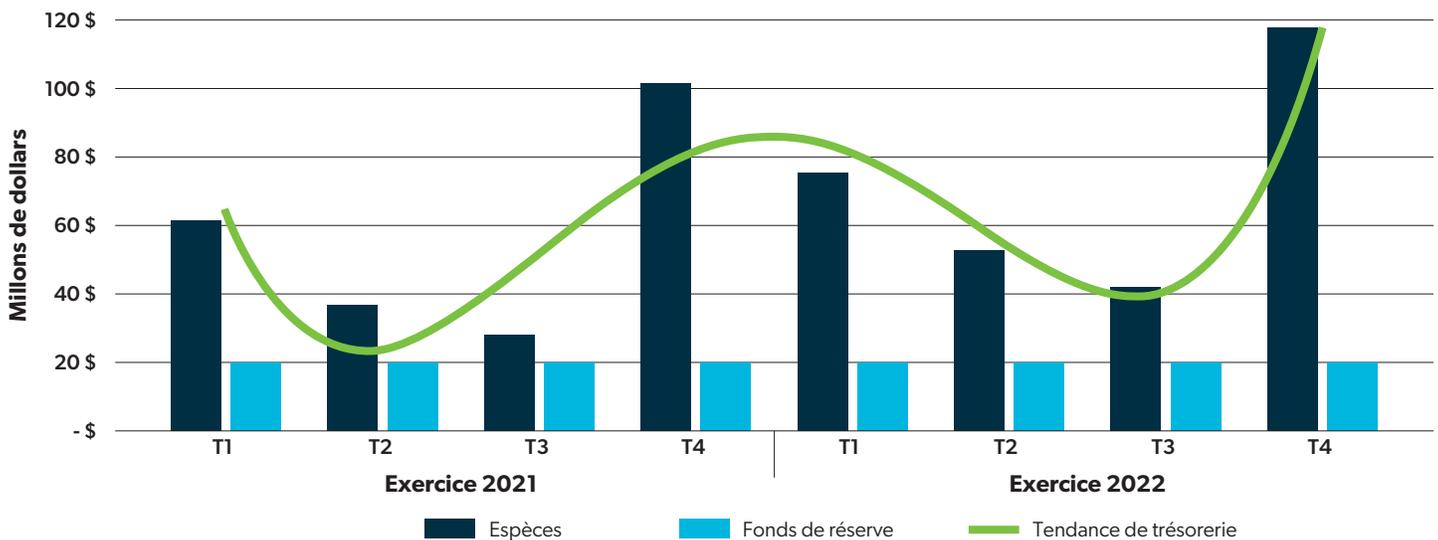
Liquidités

Le 31 mars 2022, la CVMO détenait 117,9 millions de dollars en espèces (101,7 millions de dollars en 2021) et 20,0 millions de dollars en actif de fonds de réserve (20,0 millions de dollars en 2021), pour un total

combiné de 137,9 millions de dollars (121,7 millions de dollars en 2021). La CVMO a également accès à une marge de crédit renouvelable de 52,0 millions de dollars. La CVMO détient un niveau suffisant de

trésorerie, d'actif de fonds de réserve et d'accès à du crédit afin de s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins prévus en matière de trésorerie.

Tendance relative au flux de trésorerie



Traditionnellement, environ 71 % des produits de la CVMO sont reçus au dernier trimestre, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 mars de chaque exercice, alors que les charges sont engagées à peu près uniformément au cours de l'exercice. Les fonds reçus au cours du dernier trimestre représentent principalement les droits de participation annuels

utilisés pour financer la plupart de nos charges d'exploitation au cours de l'exercice suivant. La CVMO gère avec prudence le risque de liquidité lié aux déficits de trésorerie saisonniers et aux ralentissements des marchés financiers en utilisant trois leviers essentiels, dans cet ordre : la trésorerie, un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars et une

marge de crédit renouvelable de 52,0 millions de dollars.

Depuis 2001, la CVMO dispose d'un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars, approuvé par le ministre des Finances de l'Ontario, pour parer aux manques à gagner ou aux charges imprévues, ou pour compenser le décalage entre la réception des

produits et le paiement des charges. Les principaux critères de placement des fonds sont la protection du capital et la liquidité. La CVMO comptabilise les produits d'intérêts du fonds de réserve avec les activités générales. L'actif du fonds de réserve est considéré de façon distincte dans l'état de la situation financière pour en souligner l'utilisation restreinte. De plus amples renseignements sur l'actif du fonds de réserve sont présentés à la note 8 des états financiers.

La marge de crédit est un outil essentiel pour financer les déficits saisonniers au cours des périodes de déficit prévu des produits sur les charges. Il n'y a aucune exigence d'engagement financier en ce qui

a trait à la marge de crédit. L'accord régissant la marge de crédit en cours prend fin le 30 juin 2022, tel qu'approuvé par le ministre des Finances, et la CVMO a reçu l'approbation de la renouveler pour une autre période de deux ans.

Comme notre conseil d'administration l'a autorisé, nous visons à maintenir des fonds combinés de trésorerie et de réserve représentant environ six mois de charges d'exploitation. Ces stratégies de gestion financière sont nécessaires pour réduire au minimum les perturbations en période de ralentissement afin que la CVMO puisse continuer à s'acquitter efficacement de son mandat. Cette stratégie est également avantageuse

pour les participants au marché en réduisant la nécessité d'augmenter les droits pendant les périodes de ralentissement du marché financier. La CVMO fait des prévisions sur plusieurs années afin de prévoir et de maintenir les liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins sur le plan opérationnel et celui des dépenses en immobilisations importantes.

En date du 31 mars 2022, la CVMO avait un actif à court terme de 127,8 millions de dollars (107,6 millions de dollars en 2021) et un passif à court terme de 27,8 millions de dollars (26,7 millions de dollars en 2021), ce qui donne un ratio de liquidité générale de 4,6:1 (4,0:1 en 2021).

Flux de trésorerie

En 2022, aucun actif du fonds de réserve n'a été utilisé, pas plus que la marge de crédit renouvelable. C'était également le cas en 2021, tant pour les fonds de réserve que pour la marge de crédit. Les flux de trésorerie découlant des activités

de fonctionnement ont entraîné une entrée de fonds de 26,4 millions de dollars (21,8 millions de dollars en 2021). Les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement se sont élevés à 7,9 millions de dollars (2,2 millions de dollars en

2021). Les flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement se sont élevés à 2,2 millions de dollars (2,1 millions de dollars en 2021).

Instruments financiers

La CVMO utilise sa trésorerie et l'actif du fonds de réserve pour gérer ses activités. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Se reporter à la note 3a) des états financiers pour les politiques de comptabilité de la CVMO applicables à ses instruments financiers.

La CVMO agit comme dépositaire des fonds détenus en vertu des règlements et d'ordonnances désignés, ainsi que des fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Les fonds affectés à l'exploitation et au

réaménagement des systèmes des ACVM comprennent des liquidités et des investissements de 142,0 millions de dollars (150,6 millions de dollars en 2021).

La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important découlant de ces investissements parce qu'ils sont rachetables et d'une courte durée et du fait que tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Une analyse complète des risques encourus associés à ces instruments financiers est présentée à la note 4 des états financiers.

Les comptes clients et autres débiteurs ainsi que les comptes fournisseurs et autres créditeurs (y compris les charges à payer) sont constatés au coût amorti, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme. De plus amples renseignements sur les comptes clients et autres débiteurs sont présentés à la note 5 des états financiers. De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créditeurs (y compris les charges à payer) sont présentés à la note 11 des états financiers.

La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important.

Situation financière

(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2022	Chiffres réels 2021	Écart	
			\$	%
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	117 947 \$	101 683 \$	16 264 \$	16,0 %
Comptes clients et autres débiteurs	5 753	3 414	2 339	68,5 %
Charges payées d'avance	4 085	2 493	1 592	63,9 %
À LONG TERME				
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés*	119 296 \$	117 001 \$	2 295 \$	2,0 %
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM**	141 961	150 623	(8 662)	-5,8 %
Fonds de réserve	20 000	20 000	—	0,0 %
Créance locative	3 117	3 270	(153)	-4,7 %
Actifs au titre du droit d'utilisation	45 547	48 584	(3 037)	-6,3 %
Immobilisations corporelles	7 815	5 224	2 591	49,6 %
Immobilisations incorporelles	11 170	8 002	3 168	39,6 %
PASSIF				
À COURT TERME				
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	25 238 \$	24 464 \$	774 \$	3,2 %
Obligations locatives	2 525	2 212	313	14,2 %
À LONG TERME				
Obligations locatives	49 375 \$	51 900 \$	(2 525) \$	-4,9 %
Passif au titre des régimes de retraite	4 915	5 112	(197)	-3,9 %
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés*	119 296	117 001	2 295	2,0 %
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM**	141 961	150 623	(8 662)	-5,8 %

* Représente les fonds comptabilisés au titre d'ordonnances et de règlements désignés dont l'utilisation est limitée conformément à l'alinéa 3.4 (2) b) de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

** Représente les fonds recueillis et gérés par les ACVM pour exploiter et réaménager les systèmes nationaux.

Le texte ci-après traite des changements les plus importants dans la situation financière de la CVMO.

Trésorerie

2022	117,9 M\$
2021	101,7 M\$

La trésorerie a augmenté de 16,3 millions de dollars (16,0 %) en 2022, en raison principalement de l'excédent des produits sur les charges.

Comptes clients et autres débiteurs

2022	5,8 M\$
2021	3,4 M\$

Les comptes clients et autres débiteurs ont augmenté de 2,3 millions de dollars (68,5 %) en 2022 en raison du remboursement à payer des prestations de soins de santé et des charges locatives des parties communes. De plus amples renseignements sur les comptes clients et autres débiteurs sont présentés à la note 5 des états financiers.

Charges payées d'avance

2022	4,1 M\$
2021	2,5 M\$

Les charges payées d'avance ont augmenté de 1,6 million de dollars (63,9 %), principalement en raison des renouvellements plus longs de divers contrats en matière de technologie au dernier trimestre de 2022 comparativement à 2021.

Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

2022	119,3 M\$
2021	117,0 M\$

i) Contexte des sanctions pécuniaires

Si une personne contrevient au droit ontarien des valeurs mobilières ou des contrats à terme sur marchandises, la CVMO peut introduire une instance d'application de la loi contre elle. Certains de ces cas sont entendus par un comité d'arbitres indépendants qui ont le pouvoir d'imposer des sanctions pécuniaires. Les comités peuvent également approuver des paiements volontaires à la CVMO en vertu de règlements à l'amiable. Les sanctions pécuniaires reflètent ce que le comité d'audience croit approprié dans les circonstances, quelle que soit la capacité d'un intimé à payer. Les sanctions pécuniaires visent également à dissuader les autres de contrevir aux lois sur les valeurs mobilières. Les sanctions pécuniaires évaluées sont par nature incertaines et ne sont pas susceptibles de suivre une tendance.

ii) Fonds désignés

L'utilisation par la Commission des fonds qui lui sont versés en vertu de ces sanctions et règlements est restreinte par la loi. La Commission peut uniquement affecter ces fonds à des tiers ou à leur profit ou les utiliser dans le but d'éduquer les investisseurs ou de promouvoir ou d'améliorer par ailleurs les connaissances et l'information mises à la disposition du public concernant le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des marchés des capitaux. Les tiers bénéficiaires de ces fonds comprennent les investisseurs lésés, les dénonciateurs et les organismes qui se consacrent à faire progresser les intérêts des investisseurs.

(En milliers de dollars)	2022	2021
Sanctions pécuniaires totales imposées au cours de l'exercice	17 889 \$	11 123 \$
Montant total payé ou à payer aux investisseurs	728	4 030
Montant total recouvré par la CVMO pour les activités d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs	2 859	2 483
Montant total payé aux dénonciateurs	240	585

En général, nous incluons les paiements effectués directement par les intimés aux investisseurs lésés conformément aux conditions d'un règlement à l'amiable dans notre rapport sur les sanctions pécuniaires totales imposées au cours de l'année. Il n'y avait pas de tels paiements en 2022 et 2021. Bien que ce montant soit pris en compte dans nos statistiques de sanctions d'application de la loi, dans le cadre des sanctions pécuniaires totales imposées durant l'exercice, il n'est pas payable à la CVMO et ne fait pas partie du solde des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés.

Le total des montants payés ou payables aux investisseurs lésés par la CVMO s'est élevé à 0,7 million de dollars (4,0 millions de dollars en 2021). En 2022, les montants au titre du recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs de la CVMO approuvés par le conseil d'administration ont totalisé 2,9 millions de dollars (2,5 millions de dollars en 2021). En 2022, la CVMO a versé 0,2 million de dollars aux dénonciateurs (0,6 million de dollars en 2021).

En date du 31 mars 2022, le solde accumulé des fonds désignés était de 119,3 millions de dollars (117,0 millions de dollars en 2021). De cette somme, 119,2 millions de dollars étaient détenus en trésorerie (116,6 millions de dollars en 2021) et 0,1 million de dollars en créances (0,4 million de dollars en 2021). En tenant compte des fonds mis de côté pour une distribution possible aux investisseurs lésés, 116,6 millions de dollars (110,1 millions de dollars en 2021) des fonds sont disponibles à des fins de distribution à des tiers ou utilisés par la Commission à des fins d'éducation et d'amélioration des connaissances. L'augmentation des fonds en 2022 est principalement attribuable au recouvrement et à la

distribution des ordonnances au cours de l'exercice. De ces 116,6 millions de dollars, un total de 43,4 millions de dollars ont été réservés aux paiements des dénonciateurs, au recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs et à d'autres activités liées aux investisseurs (43,7 millions en 2021).

De plus amples renseignements sur les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés sont présentés à la note 6 des états financiers.

Recouvrement des sanctions pécuniaires

Bien que la CVMO cherche activement à recouvrer les montants des sanctions impayés, d'importantes différences persistent entre les évaluations des sanctions et les recouvrements depuis l'imposition de telles sanctions pécuniaires. Historiquement, les taux de recouvrement auprès des participants au marché sont beaucoup plus élevés que les taux de recouvrement auprès des intimés auxquels la CVMO a imposé des sanctions découlant de questions de fraude – dans ces cas, l'actif est habituellement non-existant ou inaccessible. Le taux de recouvrement est passé de 53,0 % en 2021 à 35,5 % en 2022 en raison des évaluations plus élevées découlant des audiences contestées comparativement aux règlements réels. Le taux de recouvrement varie d'une année à l'autre en fonction de la nature des dossiers présentés par la Direction de l'application de la loi.

Une liste des intimés qui n'ont pas payé les sanctions pécuniaires imposées par la CVMO est affichée sur le site Web de la CVMO à l'adresse www.osc.ca.

Le tableau ci-dessous montre les taux de recouvrement des montants des sanctions pour les deux dernières années.

(En milliers de dollars) 2022	Imposés*	Recouvrés**	Recouvrés en %
Règlements	6 408 \$	6 354 \$	99,2 %
Audiences contestées	11 482	—	0,0 %
Total	17 889 \$	6 354 \$	35,5 %
2021	Imposés*	Recouvrés**	Recouvrés en %
Règlements	5 958 \$	5 899 \$	99,0 %
Audiences contestées	5 165	—	0,0 %
Total	11 123 \$	5 899 \$	53,0 %

* Ne tient pas compte des montants payés directement par les intimés aux investisseurs.

** Les montants de l'exercice précédent recueillis au cours de l'exercice en cours sont reflétés dans l'exercice au cours duquel la sanction a été imposée.

Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM

2022	142,0 M\$
2021	150,6 M\$

Les principaux systèmes des ACVM sont composés du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI), du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) et du système de surveillance et d'analyse du marché.

La CVMO a été nommée le principal administrateur désigné – Fonctionnement afin de recevoir, détenir et gérer les fonds excédentaires provenant des droits que versent les participants au marché qui utilisent les systèmes des ACVM. Il s'agit essentiellement d'un rôle de dépositaire. Les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM comprennent l'excédent accumulé du fonctionnement des systèmes des ACVM reçu, détenu et géré par le principal administrateur désigné au nom des principaux administrateurs. L'utilisation de cet excédent est restreinte par les diverses ententes entre les principaux administrateurs.

En juin 2016, les principaux administrateurs ont signé une entente avec CGI Services-conseils en technologies de l'information inc. pour remplacer les systèmes nationaux de base des ACVM par un système en mesure de répondre aux besoins actuels et futurs au profit des participants au marché. Le réaménagement a commencé selon une démarche échelonnée sur plusieurs années à compter de 2018. Les principaux administrateurs jouissent de certains droits de résiliation, avec et sans justification, énoncés dans l'entente. De plus amples renseignements sur les ententes contractuelles des systèmes nationaux des ACVM et les résultats financiers sont présentés aux notes 7 et 18 a) des états financiers.

De plus amples renseignements sur le jugement requis pour déterminer le traitement comptable approprié pour cet excédent sont présentés à la note 2 d) des états financiers.

Actifs au titre du droit d'utilisation

2022	45,5 M\$
2021	48,6 M\$

Les actifs au titre du droit d'utilisation a diminué de 3,0 millions de dollars (6,3 %) en raison de l'amortissement des contrats de location pour la location de bureaux et d'équipement d'imprimante. De plus amples renseignements sur les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés à la note 12 des états financiers.

Immobilisations corporelles

2022	7,8 M\$
2021	5,2 M\$

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 2,6 millions de dollars (49,6 %) en 2022 en raison de la réorganisation cyclique du matériel informatique et de la rénovation d'un étage du bureau. De plus amples renseignements sur les immobilisations corporelles sont présentés à la note 9 des états financiers.

Immobilisations incorporelles

2022	11,2 M\$
2021	8,0 M\$

Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 3,2 millions de dollars (39,6 %) en 2022 principalement en raison des dépenses engagées au titre de la création de l'initiative du système intégré SEDAR+ et d'un nouveau système d'InfoCentre. De plus amples renseignements sur les immobilisations incorporelles sont présentés à la note 10 des états financiers.

Obligations locatives à long terme

2022	49,4 M\$
2021	51,9 M\$

Les obligations locatives à long terme ont diminué de 2,5 millions de dollars (4,9 %) en raison des paiements effectués sur les contrats de location. De plus amples renseignements sur les obligations locatives sont présentés à la note 12 des états financiers.

Stratégie de 2023

Plans et perspectives pour l'exercice 2023

Chaque année, la CVMO publie un *Énoncé des priorités* décrivant ses domaines d'intervention particuliers. Nous publions cet *Énoncé des priorités* et donnons au public l'occasion de commenter l'ébauche de document avant d'y mettre la touche finale et de l'incorporer à notre plan d'affaires.

À l'automne 2021, nous avons reçu des commentaires sur notre *Énoncé des priorités* pour l'exercice 2023. Les priorités de la version finale de l'*Énoncé des priorités* pour l'exercice 2023 rendent compte des niveaux sans précédent d'innovation et

de perturbation des marchés des capitaux et des changements dans les préférences des investisseurs, tout en soutenant également la transformation continue de la CVMO et la priorisation de l'excellence dans ses principales activités

réglementaires et commerciales. L'*Énoncé des priorités* le plus récent est inclus dans le plan d'affaires de la CVMO, qui se trouve sur son [site Web](#). Voici un aperçu de nos priorités pour le prochain exercice.

Énoncé des priorités

OBJECTIF 1 : Favoriser la confiance envers les marchés financiers de l'Ontario

Nous espérons favoriser la confiance des investisseurs et des participants à l'égard des marchés financiers de l'Ontario. Nous ferons ce qui suit :

- maintenir les activités réglementaires de base solides;
- améliorer l'expérience et la protection des investisseurs particuliers;
- soutenir les capacités en matière d'introspection comportementale et d'évaluation des politiques;
- renforcer les services de règlement des différends des investisseurs par l'entremise de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), grâce à des activités d'élaboration de politiques et de surveillance;
- soutenir la mise en œuvre des règles sur les commissions intégrées dans les fonds communs de placement interdisant l'utilisation des frais d'acquisition reportés (interdiction des frais d'acquisition reportés) et des commissions de suivi lorsqu'aucune détermination de la convenance n'est requise (interdiction des courtiers exécutants);
- poursuivre les efforts visant à mettre en œuvre un nouvel organisme d'autoréglementation (OAR) unique et amélioré et à consolider les deux fonds de protection des investisseurs actuels, indépendamment du nouvel OAR;
- renforcer la surveillance des plateformes de négociation de cryptoactifs et d'autres courtiers;
- élaborer une règle qui définit les divulgations liées au changement climatique pour certains émetteurs assujettis;
- continuer à tenir compte de la diversité au sein des conseils d'administration et dans les postes de direction chez certains émetteurs assujettis*;
- surveiller la fonction d'inscription des bourses reconnues et cerner les points à améliorer;
- élaborer un rapport sur les coûts totaux à l'intention des investisseurs.

* Pour les émetteurs de produits de financement d'entreprises ou les sociétés émettrices seulement

OBJECTIF 2 : Moderniser l'environnement réglementaire

Nous continuons à faire évoluer le contexte réglementaire en fonction de l'évolution des marchés financiers et des besoins des investisseurs de l'Ontario. En particulier, nous souhaitons :

- mettre en œuvre un cadre amélioré pour moderniser la réglementation;
- poursuivre le travail de rationalisation des exigences de divulgation périodique pour les émetteurs assujettis;
- travailler à la modernisation des options de livraison des documents réglementaires et des documents d'information continue pour les émetteurs;
- renforcer le cadre et notre capacité à déterminer et évaluer les problèmes émergents en matière de réglementation et à y répondre;
- poursuivre l'accroissement de la surveillance du risque systémique;
- clarifier l'importance qui doit être accordée à chacun de nos mandats, y compris favoriser la formation de capital et les marchés concurrentiels, en matière de mesures réglementaires.

OBJECTIF 3 : Faciliter l'innovation financière

Nous voulons promouvoir un environnement qui favorise l'élaboration de modèles d'affaires financiers novateurs qui profitent aux investisseurs et aux participants aux marchés financiers.

- collaborer avec les entreprises nouvelles novatrices et les soutenir sur nos marchés financiers;
- continuer de développer le TestLab de la CVMO.

OBJECTIF 4 : Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

Nous continuerons à investir dans les ressources humaines et la technologie et à renforcer la culture de la CVMO. Nous prévoyons de :

- réaménager les systèmes nationaux des ACVM;
 - poursuivre la modernisation des technologies, la transformation numérique et la facilitation des données et des analyses à la CVMO;
 - favoriser et améliorer l'inclusion, l'équité et la diversité;
 - mettre en œuvre un modèle de travail hybride.
-

Perspectives financières de l'exercice 2023

La CVMO prévoit un déficit de 11,5 millions de dollars attribuable à l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice 2023.

Ce déficit est conforme à notre plan pluriannuel visant à réduire l'excédent accumulé pour financer d'importantes initiatives de modernisation de la technologie et du milieu de travail sur plusieurs années. En réponse à la croissance et aux changements dans les marchés financiers au cours des dernières années, le budget de 2023 comprend les coûts d'embauche de personnel supplémentaire pour tenir compte de l'augmentation du volume et de la complexité des diverses activités réglementaires, la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail et l'accélération de la modernisation de la technologie.

Le budget continue de soutenir les quatre principaux secteurs de croissance pluriannuels définis dans le plan d'affaires de l'exercice précédent :

- moderniser la technologie;
- renforcer l'éducation et la sensibilisation des investisseurs;
- faciliter l'innovation financière et moderniser la réglementation;
- améliorer la surveillance de la conformité des produits dérivés.

Les revenus de 144,4 millions de dollars prévus au budget pour l'exercice 2023 sont inférieurs de 16,3 millions de dollars (10,1 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice 2022, principalement en raison d'une diminution des droits

de participation. Bien que la CVMO ait connu une croissance importante des produits après la baisse initiale au début de la pandémie, une approche plus prudente a été adoptée pour établir le budget des produits de 2023. Le budget a été revu à la baisse pour exclure la croissance extraordinaire qu'ont connue quelques participants au marché en 2022 qui n'était pas représentative de la croissance moyenne globale au cours des derniers exercices. Nous continuons de surveiller l'influence de divers facteurs macroéconomiques, y compris les avancées internationales sur les marchés financiers de l'Ontario, et à leur tour, les produits globaux de la CVMO.

Les charges de 155,9 millions de dollars prévues au budget pour l'exercice 2023 sont de 19,3 millions de dollars (14,2 %) supérieures aux résultats réels de l'exercice 2022. L'augmentation des charges prévues au budget est principalement attribuable à l'augmentation des ressources humaines et, dans une moindre mesure, aux services professionnels visant à répondre aux situations suivantes :

- les contraintes de capacité découlant d'une augmentation importante et persistante du volume et de la complexité des principales activités opérationnelles, imposant des exigences accrues aux ressources de la CVMO;
- la poursuite des investissements pluriannuels dans les quatre secteurs de croissance susmentionnés;

- la mise en œuvre de diverses recommandations du Groupe de travail, y compris la création du nouveau Tribunal, l'adoption de diverses recommandations de politiques et l'élargissement du mandat pour inclure la formation de capital et la concurrence;
- la complexité et l'accroissement de problèmes émergents en matière de réglementation découlant de l'évolution du paysage des placements.

Les dépenses en immobilisations pour l'exercice 2023 sont prévues à 12,4 millions de dollars, principalement composées de coûts relatifs à de nouvelles plateformes et de nouveaux outils réglementaires, de dépenses de modernisation du milieu de travail pour réhabiliter l'espace et tenir compte d'un environnement de travail hybride, et de ressources pour intégrer le nouveau système SEDAR+ aux systèmes locaux de la CVMO.

Estimations comptables cruciales

Jugements, prévisions et hypothèses en lien avec la préparation des états financiers conforme aux IFRS

La préparation des états financiers en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS) exige que la direction de la CVMO formule des jugements, des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour les périodes.

Ces jugements, estimations et hypothèses sont considérés comme « essentiels » si l'une des conditions suivantes est remplie :

- ils exigent des hypothèses concernant des questions très incertaines au moment où ils sont effectués;
- si d'autres jugements, prévisions et hypothèses avaient raisonnablement pu être utilisés pour la même période;
- il est probable que des modifications soient apportées entre les périodes, qui auraient une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la CVMO.

On a fait appel au jugement pour déterminer le traitement comptable approprié des locations, des produits, du recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs, et des fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM.

Il existe également des sources d'incertitude relatives aux estimations comptables. Pour la CVMO, ces dernières étaient principalement constituées de locations, d'obligations au titre des prestations des régimes de retraite complémentaires, de fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, de recouvrements des coûts d'application de la loi et de la provision pour créances irrécouvrables.

De plus amples renseignements sur les jugements et les sources d'incertitude relatives aux estimations qui ont une incidence sur la CVMO sont présentés à la note 2 d) des états financiers.

Prises de position comptables

Se reporter à la note 21 des états financiers vérifiés pour connaître les nouvelles prises de position ou les prises de position qui ont été révisées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

Principaux risques et stratégies d'atténuation

La façon dont nous gérons les risques menace notre capacité d'atteindre nos objectifs stratégiques

Principaux éléments du cadre de gestion des risques de la CVMO

La CVMO a mis en œuvre un cadre de gestion des risques afin de favoriser l'acceptation et l'intégration à l'échelle de l'entreprise de la gestion des risques. Les principaux composants comprennent :

- une politique de gestion des risques qui soutient la réalisation de nos objectifs, définit les rôles et responsabilités de la gestion des risques au sein de l'organisme et favorise une solide culture de compréhension et d'atténuation des risques;
- un processus de gestion des risques pour déterminer, évaluer, gérer, surveiller et signaler les risques;
- des outils communs pour permettre la prise de décisions éclairées en matière de risque, comme les « registres de risques » à l'échelle de l'entreprise et de la direction.

La CVMO utilise un modèle de trois lignes de défense comprenant les éléments suivants :

- des processus de gestion des risques propres aux directions qui utilisent un processus ascendant pour déterminer, évaluer et gérer les risques propres aux directions;
- la fonction centralisée de gestion des risques pour faciliter les activités liées aux risques de l'entreprise et la tenue d'un inventaire des risques de l'entreprise. Cette fonction comprend une vue descendante et ascendante des risques et des contrôles en place au sein de la CVMO;
- l'audit interne aide la CVMO à élaborer, à évaluer et à améliorer des pratiques de gestion des risques, des contrôles internes fondés sur les risques, de bonnes pratiques de gouvernance et des pratiques commerciales saines. Les audits internes à la CVMO sont régis par une Charte et un plan d'audit interne annuel approuvé par le conseil d'administration de la CVMO.

Le Comité de gestion des risques, composé de cadres et de dirigeants supérieurs de la CVMO, examine le profil de risque chaque trimestre en portant une attention particulière aux risques principaux, nouveaux ou émergents. Ces renseignements sont communiqués au Comité de gestion des risques du conseil et transmis au conseil d'administration, au besoin.

Principaux risques

Le tableau ci-dessous présente les divers risques clés auxquels la CVMO est exposée, ainsi que les mesures d'atténuation. La CVMO continue de surveiller l'environnement de risque et de réagir de façon appropriée pour s'assurer que les risques sont traités adéquatement.

Risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Transformation numérique	La technologie, les données et les processus désuets alourdissent le fardeau réglementaire pour les participants au marché et nuisent à l'efficacité.	<ul style="list-style-type: none"> La Direction des solutions numériques a établi une stratégie pluriannuelle, a énoncé les besoins en matière de données et de capacités numériques à l'échelle de la CVMO, et a élaboré la première feuille de route exécutable. Une mise en œuvre souple et un modèle d'équipe spécialisé ont été établis pour soutenir diverses initiatives.
Fardeau réglementaire	La réglementation, les processus et les systèmes opérationnels de la CVMO entravent le fonctionnement de marchés justes et efficaces et empêchent la formation de capital.	<ul style="list-style-type: none"> Des initiatives de réduction du fardeau ont été présentées dans le rapport intitulé <i>Reducing Regulatory Burden in Ontario's Capital Markets</i> et font partie des plans d'affaires de chaque direction pertinente. Des analyses de l'incidence de la réglementation, y compris des analyses coûts-avantages, sont effectuées pour tous les nouveaux projets de politique. Le Bureau de la croissance économique et de l'innovation se développe et mettra en œuvre un cadre amélioré à l'échelle de l'organisme qui assurera une approche systématique et simplifiée à l'égard des projets visant à moderniser notre environnement réglementaire.
Efficacité de l'application de la loi	La CVMO omet d'enquêter et d'intenter des poursuites en cas d'inconduite administrative, quasi criminelle ou criminelle impliquant des infractions au droit des valeurs mobilières qui pourraient causer un préjudice important aux investisseurs ou à l'intégrité des marchés ou même de repérer de tels cas.	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser un processus d'admission centralisé pour cerner les questions qui tiennent compte des priorités stratégiques de la CVMO et des facteurs liés au préjudice du public. Normaliser et rendre visible notre processus de planification et de production de rapports (de l'enquête au contentieux) afin de repérer les violations clés et d'utiliser les outils appropriés d'application de la loi. Collaborer avec d'autres organismes de réglementation et encourager la défense active des intérêts des comités de l'OICV, des ACVM et de la North American Securities Administrators Association afin de surveiller et de repérer les problèmes transfrontaliers.

Risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Risque systémique sur les marchés financiers	La CVMO ne parvient pas à déceler rapidement une augmentation du risque systémique lié à l'activité sur les marchés financiers.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmenter la surveillance de l'infrastructure de marché importante sur le plan systémique. ■ Surveiller la conformité aux règles visant à réduire au minimum les risques systémiques. ■ Les groupes de travail et les comités, y compris le groupe de travail sur le risque systémique de la CVMO, les groupes de travail des ACVM et les groupes de travail de l'OICV, augmentent les efforts de collaboration.
Poursuite des activités	Une perturbation importante des activités commerciales se produit.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre à jour le plan de continuité des activités (PCA) officiel et le plan en cas de pandémie, y compris un plan annuel de reprise des systèmes dans le cadre du PCA, des essais de scénarios et des tests de communication avec le personnel d'urgence. ■ Établir des ententes de réciprocité avec d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières afin de favoriser la poursuite des services réglementaires (p. ex., examen des prospectus et des demandes).
Technologie de l'information	Risque qu'une perturbation importante des systèmes et (ou) des services de technologie de l'information de la CVMO se produise ou que des modifications et une mise en œuvre des systèmes informatiques critiques ne permettent pas d'atteindre les résultats d'affaires souhaités.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Examiner régulièrement les politiques, les procédures et les contrôles informatiques établis. ■ Procéder à des vérifications annuelles qui comprennent la mise à l'essai des principaux contrôles des TI. ■ Surveiller en continu les systèmes de la CVMO et établir des ententes de soutien et des ententes de niveau de service avec les principaux fournisseurs. ■ Créer des plans de secours et des sauvegardes du système, au besoin.
Sécurité de l'information	Risques découlant de violations ou d'attaques de systèmes d'information de la CVMO qui entraînent la perte d'information ou la compromission de renseignements confidentiels qui auraient une incidence sur la réputation et (ou) les activités de la CVMO.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une feuille de route des activités pluriannuelles de sécurité de l'information a été préparée, conformément au cadre de cybersécurité du National Institute of Standards and Technology (NIST). ■ Des contrôles clés du programme de sécurité de l'information sont déjà en place, y compris un processus officiel d'évaluation des risques de sécurité, un contrôle de l'accès, la protection des données, des analyses régulières de vulnérabilité et la gestion des correctifs, des plans d'intervention en cas d'incidents et des simulations à cet égard, des mesures de sensibilisation à la sécurité et des essais de sécurité, et une cyberassurance.

Risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Gestion du personnel	Décalage et écarts entre la main-d'œuvre actuelle de la CVMO et la main-d'œuvre requise pour atteindre ses objectifs.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaborer un plan stratégique en matière d'effectif détaillant les mesures à prendre pour conserver, perfectionner, motiver et déployer les ressources humaines, notamment des modalités de travail flexibles, des occasions de formation et de perfectionnement, ainsi que des communications continues sur les programmes d'orientation et de mieux-être en milieu de travail afin de mobiliser le personnel. ■ Rétablir la priorité de divers projets, échéances et résultats attendus afin d'équilibrer les demandes de travail à l'échelle de l'organisme, au besoin. ■ Administrer la rémunération et les avantages sociaux pour demeurer un employeur attrayant et concurrentiel.
Livraison du projet	La CVMO ne réussit pas à réaliser les principaux projets concernant les objectifs, la portée, le budget et le calendrier.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en place des processus et des méthodes de gestion de projet rigoureux, y compris des rapports d'état réguliers, comme l'examen de l'état du portefeuille de projets, et le recensement, la communication, l'atténuation et la transmission à une instance supérieure en temps opportun des problèmes et des tendances qui pourraient avoir une incidence sur la portée, le calendrier, le budget et (ou) la gestion du changement. ■ Le cadre d'habilitation technologique de la CVMO est en place pour régir le lancement d'initiatives technologiques menées par la CVMO, l'établissement de leur priorité et leur exécution.
Confiance dans la capacité de la CVMO à exécuter son mandat	Perte de confiance des intervenants dans la capacité de la CVMO à exécuter son mandat.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Transmettre les messages de la direction et faire des apparitions publiques régulières qui communiquent clairement le mandat et le pouvoir de la CVMO. ■ Consulter les intervenants sur divers sujets de politique pour obtenir de la rétroaction. ■ Faire des publications sur les règles et les instruments nationaux pour obtenir des commentaires. ■ L'incidence sur la réputation est intégrée au processus de gestion des risques pour tous les principaux risques à l'échelle de la direction et de l'entreprise.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

Résumé des résultats du programme de CIIF

Au cours de l'exercice, les processus de CIIF de la CVMO ont été examinés et la documentation mise à jour au besoin. Leur conception et leur efficacité opérationnelle ont été mises à l'épreuve au moyen du cadre et des critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » (version de 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Sous la supervision de la direction et

avec sa participation, le personnel a procédé à une évaluation de l'efficacité des processus de contrôle interne de l'information financière de la CVMO au 31 mars 2022. En se fondant sur cette évaluation, la CVMO a conclu que les processus de CIIF ont été conçus et qu'ils fonctionnent efficacement, afin de réduire le risque de déclaration erronée à un niveau acceptable, et qu'ils ne présentent pas de faiblesse importante.
